

DEC212490DR18

Décision portant nomination de M. Jonathan CARLIER **aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS 3702** intitulée « Institut de Biologie de Lille » (IBL)

LE DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191244DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 3702 intitulée IBL et nommant M. Philippe BOUTIN en qualité de Directeur ;

Considérant que M. Jonathan CARLIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS aux dates suivantes : 26 et 27/04/2021, 17 et 18/05/2021, 28 et 29/06/2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jonathan CARLIER, Assistant Ingénieur (AI), est nommé aux fonctions d'assistant de prévention, au sein de l'UMS 3702 intitulée « Institut de Biologie de Lille » (IBL), à compter du 01/07/2021.

M. Jonathan CARLIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jonathan CARLIER, est placé sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 26/08/2021

Le Directeur de l'Unité
M. Philippe BOUTIN

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

